



COMITÉ ARRÊT DES REJETS ET ÉMISSIONS TOXIQUES-ROUYN-NORANDA

Communiqué

Pour diffusion immédiate

À première vue, la gravité de la situation n'est pas prise en compte dans le Plan de la fonderie Horne

Rouyn-Noranda, le mercredi 15 janvier 2020 – Le comité ARET apprécie de pouvoir prendre connaissance du Plan de la fonderie quelques jours avant de le recevoir à la suite d'une demande d'accès à l'information.

« Nous prendrons le temps d'analyser le tout à la lumière de l'ensemble des informations que nous avons collectées et rendront nos commentaires publics. Toutefois, à prime abord, les objectifs de réduction ne sont pas clairs quant à l'atteinte de la norme de $3\text{ng}/\text{m}^3$ et les délais apparaissent inacceptables compte tenu de la situation, » déplore Mireille Vincelette, porte-parole.

Le comité constate que le plan ne semble pas répondre aux attentes identifiées dans le communiqué du gouvernement : *« Ce plan devra comporter des pistes de solution visant à atteindre la norme québécoise d'émission d'arsenic dans l'air... le ministre Charette a demandé, le 16 octobre dernier, à la Fonderie de lui fournir, avant le 15 décembre 2019, un plan d'action proposant des mesures supplémentaires, à court terme, afin de réduire l'exposition à l'arsenic pour les résidents du quartier. Un volet à long terme sera désormais inclus.»*¹

Nous faisons le constat que rien n'assure la population qu'elle sera dans un milieu sécuritaire ni à court, ni à long terme par les mesures proposées par la fonderie. On mentionne certains pourcentages de réduction, avec une grande marge d'erreurs, mais on ne précise pas à quelle concentration dans l'air on se réfère. Selon le Plan, au moins trois mesures sur dix étaient déjà en cours d'exécution : pourtant, il fallait des « mesures supplémentaires ». On note que la mesure ayant le meilleur potentiel de réduction ne sera effective qu'après 2024 et cela, dans le meilleur scénario.

« Le gouvernement doit avoir des exigences claires face à la fonderie concernant les concentrations d'arsenic dans l'air qui respectent la norme québécoise et notre santé. D'ici à ce que l'on puisse constater les effets de la mise en œuvre de ces solutions, une mesure d'urgence s'impose. Les dirigeants doivent réduire à la source les entrées d'arsenic dans les procédés de la fonderie, » déclare Valérie Fournier, porte-parole.

ARET est un comité de parents d'enfants du quartier Notre-Dame de même que de citoyens et citoyennes mobilisé.e.s pour protéger la santé de leurs enfants et de toute la population de Rouyn-Noranda. Il a été mis en place à la suite des premiers résultats de l'étude de biosurveillance effectuée l'automne 2018 auprès d'enfants du quartier Notre-Dame.

-30 -

Pour information :

Nicole Desgagnés

Responsable des relations avec les médias

Desgagnes.nicole@gmail.com

Cell. : 819 277 8890 D : 819 764 4700

¹ Extrait du communiqué du 1^{er} novembre 2019 consulté ce jour à l'adresse suivante : <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communique-1960/> ; le soulignement est du comité ARET.